



# Crise du Coronavirus Conséquences sociales

# GPEC

8 juillet 2020

La crise sanitaire liée au Coronavirus a entraîné un arrêt de l'économie et provoque aujourd'hui une crise économique sans précédent.

La direction a mis en place des mesures et a proposé aux organisations syndicales de démarrer des négociations sur la **GPEC**.

## **GPEC (Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences) → REPORTEE**

La **GPEC** est un accord d'importance stratégique qui doit être négocié dans les entreprises comme la nôtre afin de permettre aux salariés de se projeter dans les métiers de l'entreprise.

Depuis de nombreuses années, la **CFTC** a demandé la mise en place de ce dispositif mais la direction a toujours repoussé nos demandes, prétextant qu'elle n'était pas prête car nous demandions une cartographie des métiers existants afin d'avoir une base de départ.

Nous ne pouvons pas nous empêcher de penser que si une telle gestion avait été mise en place, les salariés sur des métiers à risque auraient pu bénéficier de formation permettant leur évolution voire leur reconversion, et ce peut-être dès la période de confinement. Il est probable que le PSE annoncé par la direction aurait pu être moins lourd, voir beaucoup moins lourd... la **CFTC** avait donc raison d'exiger la mise en place d'une **GPEC** hier, c'est encore une priorité pour demain.

### **Négociations à marche forcée = mauvaise négociations !**

Une négociation de **GPEC** prend à minima 1 an, le temps de faire un état de l'existant (cartographie des métiers), de traduire en métiers les objectifs de l'entreprise et enfin d'analyser les prérequis pour amener via des passerelles de formation les salariés vers les métiers que l'entreprise veut développer.

Ici, la direction souhaitait mettre en place très (trop) rapidement ce dispositif car elle en avait surtout besoin pour mettre en place un dispositif de congé mobilité. Et l'objectif d'un tel dispositif est d'inciter les salariés à quitter la société dans le cadre d'un projet personnel, mais sans réel accompagnement. Ce n'est pas un objectif que la **CFTC** pouvait entendre.

Devant ce constat, vous comprenez pourquoi ce projet de « GPEC Forcée » a été rapidement abandonné. Cependant, la direction a indiqué que le projet d'accord **GPEC** n'était que reporté, espérons-le vu son importance stratégique pour l'entreprise !

**La section CFTC EXPLEO France**

POUVOIR  
S'OPPOSER  
TOUJOURS  
PROPOSER

**CFTC**  
la vie à défendre

**NOUS  
C'EST  
VOUS**

CFTC Expleo France  
Contact : [cftc.expleo@gmail.com](mailto:cftc.expleo@gmail.com)  
Portable : 07 68 94 74 21

[www.cftc-expleo.fr](http://www.cftc-expleo.fr)